



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

GRETA

Question écrite n° 224

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie au sujet de l'avenir des GRETA. Nés il y a plus de vingt ans, les GRETA représentent la branche de la formation continue de l'éducation nationale et fonctionnent en majorité sur des ressources propres. Forts de leurs approches pédagogiques innovantes et d'un personnel compétent et expérimenté les GRETA n'en demeurent pas moins soucieux quant à leur avenir. C'est pourquoi il lui demande de lui préciser d'une part, quel statut est envisageable pour les personnels contractuels des GRETA et, d'autre part, quelle place sera réservée à la formation continue au sein de l'éducation nationale.

Texte de la réponse

La place de la formation continue des adultes pour l'évolution de notre société et le rôle que doit y jouer l'éducation nationale est l'une des questions auxquelles le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie porte une attention toute particulière. La complémentarité entre formation initiale et formation continue, en donnant toute sa place à cette dernière, le droit à la qualification, la validation de l'expérience professionnelle, la qualité de l'alternance entre lieu de formation et entreprises seront des vecteurs importants de l'engagement de l'éducation nationale dans la formation tout au long de la vie. L'éducation nationale, grâce notamment au réseau des groupements d'établissement, a acquis une position éminente dans le monde de la formation professionnelle. La loi d'orientation de 1989 sur l'éducation affirme le rôle du service public d'éducation en matière de formation continue. Une réflexion sera conduite pour conforter cette place et veiller à la situation des personnels exerçant en formation continue dans un contexte de marché concurrentiel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 224

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 juin 1997, page 2192

Réponse publiée le : 22 septembre 1997, page 3082